



Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice



Procès-verbal

Séance du mardi 6 février 2024 à 20h00

Buvette du collège de la Concorde, Chavannes-près-Renens

Présences : M. Jean CEPPI – Mme Florence POJER – M. Amaury DAELE – M. Bertrand DE RHAM – Mme Yasmina BOOLAKEE – Mme Ilaria PRETELLI – M. Neal GAUVIN – M. Vincent JOST – Mme Stefania HOFMANN – Mme Janik ALTHAUS – M. Stéphane GABRIEL – M. Robin NICHELE –

Excusés : Mme Anne MERMINOD – M. Christophe DONY – Mme Jeanne LIEVENS – Mme Cécile MATHOU –

Absents : Mme Mirela VERSCHUEREN – M. Rabia AMOR – Mme Alexandra MONNOT –

Procès-verbal : Danielle Menoud

1. Accueil

M. Jean CEPPI ouvre la séance, il souhaite la bienvenue à tout le monde pour cette nouvelle séance. Un tour de table afin que le public puisse connaître les intervenants et membres du Conseil d'établissement.

2. Liste de présence

Conformément à ci-dessus

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption des procès-verbaux des 30 mai et 14 novembre 2023

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

5. Communication de la Direction

Mme Stefania HOFMANN, Directrice, annonce que la préparation de la rentrée 2024 est en cours. Si en 2022, il n'y avait que 1'360 élèves, il y a 1'466 aujourd'hui et il y a déjà plus de 1'500

inscriptions à ce jour pour la prochaine rentrée. C'est principalement les enfants de Chavannes qui ont augmenté (surtout les 1P).

Les gérances ont été averties afin de donner les renseignements pour l'inscription des enfants. Chaque enfant sera enclassé (principalement à Chavannes Concorde et La Planta vu les prochains travaux à la Plaine). La limite du nombre d'élèves par classe est rappelé (18 à 20 pour les petits et 22 à 24 pour les grands). Au-delà, des mesures d'accompagnement (appuis, enseignants supplémentaires, etc.) doivent être mises en place.

La définition du « harcèlement » scolaire est précisée : des actes répétitifs et dans la durée (pas un acte isolé). Les témoins sont des participants. Les professeurs peuvent également être harcelés. Certains harcelés deviennent harceleurs. La notion de « groupe » est également spécifiée car même un ricanement peut être qualifié de complicité de harcèlement. Une vidéo de la gendarmerie illustre :

<https://www.tiktok.com/@ecop.francois/video/7283904090910821664>

Des « mesures de préoccupations partagées » (MPP) sont mises en place dès les premiers signes, dès qu'un enfant prévient son enseignant ou quiconque (doyen, infirmière scolaire, secrétariat). Dès l'âge de 7 ans la « contrainte » (terme exact) est punissable par la loi (! trois mois de délai depuis le moment où le cas est révélé). Si les cas sont graves, les mesures pénales sont démarrées.

Ce que les enfants doivent faire (qu'ils soient « cible » ou « témoin ») :

1. avertir leur enseignant (ou le doyen ou l'infirmière scolaire ou le secrétariat) au plus tôt
2. afin que une MPP soit mise en place avec le doyen ou le médiateur. Tous les acteurs (intimidateur, témoins, enfants alliés et cible) sont interrogés avec un questionnaire très précis donné par la DGEO, par des personnes qui sont formées pour ces entretiens (environ 30 enseignants ont été formés) tous les enseignants sont sensibilisés. Il y a des lieux-refuges. Les enfants peuvent apporter eux-mêmes des éléments de résolution.
3. Des stratégies sont mises en place. Et les entretiens ne s'arrêtent que lorsqu'il y a améliorations avérées.

Les parents des « intimidateurs » ne sont pas forcément avertis, car les enfants ne doivent pas être court-circuités. Lors de cas graves, le département et la police peuvent participer afin de trouver des solutions. Les parents des cibles sont, en principe, avertis.

Mme Ilaria PRETELLI demande qu'une marche à suivre soit communiquée aux enfants afin qu'ils sachent comment réagir. C'est une demande qui regarde la Direction de l'établissement. Mme Janik ALTHAUS confirme qu'une médiatrice passe dans chaque classe. C'est la méthode « Toi-moi-nous » pour apprendre à vivre avec l'autre. La police passe aussi pour faire de la prévention. Les parents sont encouragés à se renseigner sur les réseaux sociaux.

L'APE a organisé des formations sur les réseaux sociaux pour les parents.

Il est discuté d'organiser une conférence publique avec la responsable cantonale sur le harcèlement (plusieurs intervenants pourraient être conviés : polices, TSP, etc.). Elle sera organisée par le quart parents avec le soutien de la commune, de la Direction.

Les promotions auront bien lieu suivies par un apéritif. Au vu des volées qui augmentent, la cérémonie sera divisée en deux afin de ne pas devoir limiter le nombre de personnes invitées par l'élève. Il est proposé de délocaliser à l'UNIL. La Direction se renseignera sur les prix.

6. Communications des Municipalités

M. Jean CEPPI demande si les membres du Conseil d'établissement ont besoin d'un justificatif pour les impôts pour leurs jetons de présence. Vu que quelques mains se lèvent, il est décidé que le secrétariat enverra une récap à chaque membre.

Le concours d'architecture pour la nouvelle école des Hauts de Dorigny arrive à son terme. Le vernissage aura lieu le 7 mars 2024 à la grande salle de la Concorde à 17h00. Une démarche participative aura lieu par la suite.

Des mesures d'accompagnement pour baliser et sécuriser le chemin de l'école sera mis en place pour les élèves habitant le quartier Horizon qui viendront à l'école à la Concorde ou à La Planta.

7. Communication des groupes représentés (communes, parents, organisations, école)

Quart Communes : le Conseil communal de Chavannes-près-Renens lors de la séance du 7 mars se penchera sur le préavis sur l'achat d'affichage numérique frontal pour le collège de La Planta.

Quart organisations : L'APE organise la fête de Pâques aura lieu le 24 mars (chasse aux œufs) au Parc du Russel. Le cours samaritain sera reporté pour les 9 à 11 P de Chavannes au mois de mai.

Un atelier scientifique « Scien-Sulpice » en collaboration avec les étudiants de l'EPFL sera organisé un samedi.

Le 27 avril aura lieu les 20 Km de Lausanne et 3 classes (1 à Chavannes et 2 à Saint-Sulpice) sont partenaires avec l'aide du SCS de Chavannes.

Quart enseignants : les responsables des bâtiments se rencontrent afin de trouver des pistes de communication. La Direction est également en train de voir comment montrer plus de visibilité à ce qui se fait dans le cadre de l'école.

Quart parents : aimerait vraiment que s'organise cette conférence sur le harcèlement.

8. Fixation de la date du prochain Conseil : le mardi 28 mai 2024 à 20H00 à Saint-Sulpice

Le mardi 28 mai 2024 à 20h00 à Saint-Sulpice.

9. Divers et propositions individuelles

Amaury DAELE :

Q. : Lors du Conseil communal chavannois d'hier, une interpellation a été déposée pour demander comment la commune comptait lutter contre les chenilles processionnaires. Dans sa réponse, M. Jean CEPPI a évoqué brièvement l'idée de faire de la prévention dans les écoles. J'aimerais avoir quelques précisions si possible, notamment par rapport aux ressources des écoles pour cette prévention et cette lutte.

R. : La répondante potagers urbains et nature en ville a envoyé une réponse disant qu'elle va intégrer cette problématique dans les sorties 1-2-3 nature avec les classes. La référente durabilité de l'école va également sensibiliser l'école et une fiche d'information va être créée par le service et sera affichée dans les classes et les salles des maîtres accompagné par un mail aux enseignants. Ainsi, tous seront avertis.

Q. : Je voudrais savoir comment s'organise lors des camps de ski la sécurité et la santé des enfants. Y a-t-il une personne de l'encadrement qui est plus spécifiquement responsable de cela, ou est-ce que l'infirmière scolaire est impliquée par exemple ? Comment sont pris en charge les enfants malades ?

R. : Dans chaque camp, il y a un chef de camp qui prend en charge l'enfant lorsqu'il est malade, pas bien, blessé. Les enseignants ont tous suivi le cours de 1^{er} secours. En cas de doute, ils doivent téléphoner au 144 qui pourra les renseigner cas échéant. La Directrice est en contact téléphonique avec chaque chef de camp. Les protocoles sont bien établis et respectés.

Q. : Via plusieurs de mes collègues à la HEP, j'ai appris l'existence de ressources pour l'animation des conseils d'établissement offerts par le Centre Parafé : <https://lasale.hepl.ch/centre-parafe/> Je voudrais connaître la position du Conseil à propos de l'opportunité de rencontrer une des personnes impliquées ou d'imaginer une collaboration ponctuelle. Ils proposent en fait des études participatives sur des questions scolaires et des préoccupations locales, en particulier la relation famille-école.

R. : M. Jean CEPPI va regarder les modalités et voir les démarches à éventuellement entreprendre.

Q. : Le 20 février prochain, je participerai à une commission de préavis de la Commune de Chavannes concernant l'achat de tableaux d'affichage dans les écoles. J'aurais voulu avoir le point de vue de l'école et des enseignants à propos des besoins et de l'utilité de ces appareils.

R. : Les enseignants sont soumis au droit de réserve et ne doivent pas donner leur avis sur cette question. Les panneaux seront (si le Conseil communal accepte le préavis) installés dans quelques classes avant la rénovation du collège qui pourrait avoir lieu durant la prochaine législature. La formation des enseignants sera (bien sûr) organisée une fois les panneaux installés.

Yasmine BOOLAKEE :

Q. : La question des incivilités dans le cadre de l'école (récréations notamment) ainsi que celle de la surveillance du terrain multisports durant les récréations, certains élèves profitant de sortir de l'enceinte de la cour par cet endroit (Praz-Véguey).

R. : Les récréations sont surveillées mais il n'y a pas un professeur à chaque sortie du périmètre scolaire. Il arrive que certains enfants sortent. La Direction remercie d'avoir signalé ces cas. Elle va regarder ce qui peut être fait afin qu'aucun accident n'arrive. En Suisse, les cours sont ouvertes.

Q. : Quid fête de fin d'année scolaire : cortège, etc. ? Il y en avait avant covid ... pourquoi plus maintenant ? Qui et comment était-ce organisé ? Ce sont des moments conviviaux.

R. : L'APE, par la voix de M. Vincent JOST, réitère sa proposition d'organiser le « thé » d'après chantée de Noël. Il y a eu un seul cortège organisé à Chavannes-près-Renens. L'expérience n'a pas été reconduite bien que très bien réussie.

Q. : Qu'est-ce qui est fait concernant les incivilités (insultes ou gros mots) dans la cour de récré ?

R. : Malgré les sanctions, ça perdure. La première mesure est de mettre un mot dans l'agenda.

Q. : Concernant les bagarres de fin de cours, serait-ce possible que pendant ¼ d'heure à la fin des cours, un enseignant reste afin de surveiller la sortie des classes.

R. : Le règlement scolaire dit qu'au moment de la sonnerie, la responsabilité de l'enseignant s'arrête. On ne peut pas demander aux enseignants de rester après les cours.

Les autres questions posées par message ont été répondues soit la séance précédente, soit lors de cette séance.

Aucun autre divers n'étant demandé, la séance est levée à 22h15.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice

Présidence :



Jean CEPPI

Secrétariat :



Danielle Menoud